

NOTE D'INFORMATION

n° 21.38 – Novembre 2021.

161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0 % du PIB

- En 2020, la France a consacré 160,6 milliards d'euros à son système éducatif, soit 7,0 % du PIB. La crise sanitaire, qui fait de 2020 une année particulière, a des répercussions importantes sur le financement des dépenses d'éducation et en modifie la structure. Le rôle de l'État ainsi que celui des autres administrations publiques sont renforcés par différents dispositifs de soutien mis en place pour affronter la crise. En revanche, les ménages ont supporté de moindres dépenses d'éducation, notamment de cantine et d'internat à la suite de la fermeture des établissements pendant le premier confinement. De même, la contribution des collectivités territoriales a reculé en 2020, année de l'entrée en vigueur de la réforme du financement de l'apprentissage et des élections municipales. La dépense moyenne pour un élève ou un étudiant s'établit à 8 900 euros. Elle croît avec le niveau d'enseignement allant de 6 980 euros pour un écolier, 9 850 euros pour un élève du second degré et 11 580 euros pour un étudiant.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Paul-Antoine Beretti, Mélanie Drégoir, DEPP-A3
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

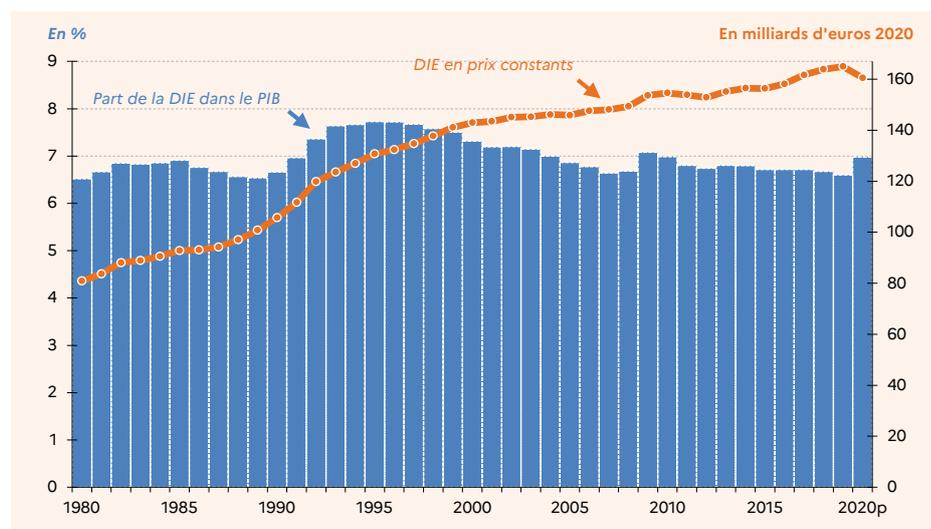
AVERTISSEMENT

L'année 2020 est une année particulière marquée par la crise sanitaire et par la fermeture des écoles et établissements pendant plusieurs semaines. Ceci a impacté les dépenses pour l'éducation mais aussi l'ensemble du budget de l'État et le produit intérieur brut (PIB). Les indicateurs usuels du compte de l'éducation, commentés dans cette note, doivent être examinés en tenant compte de ce contexte.

et - 7,9 % en prix constants) ↘ **figure 1** (voir « Pour en savoir plus » – figure 1bis). Le poids de la DIE dans le PIB retrouve ainsi son point haut de 2010, après avoir oscillé entre 6,7 % et 6,8 % pendant plusieurs années. La crise sanitaire a eu des répercussions importantes dans le financement de l'éducation. Ainsi, la fermeture des écoles et des établissements a entraîné

de moindres dépenses pour les familles, notamment de restauration scolaire. En effet, l'ensemble des établissements a fermé à partir de mars 2020, qui marque le début du premier confinement. Les écoles ont rouvert en mai, puis progressivement les collèges et lycées, selon les zones et les niveaux de formation. Lors du second confinement, de novembre à décembre,

1 Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB



- En 2020, la dépense intérieure d'éducation (DIE), qui mesure l'effort consenti par la Nation pour le fonctionnement et le développement du système éducatif, est estimée à titre provisoire à 160,6 milliards d'euros. En prix courants (voir « Pour en savoir plus – Définitions et méthodologie »), la DIE enregistre une légère baisse de 0,2 % par rapport à 2019. En prix constants, en tenant compte de la variation des prix avec comme déflateur celui utilisé au niveau international, à savoir le prix du PIB, la baisse est plus conséquente (- 2,6 %).

Quasi-stabilité de la DIE en 2020

En 2020, le poids de la DIE dans le PIB atteint 7,0 % (après 6,6 % en 2019), car la baisse de la DIE est moins conséquente que celle de l'activité économique (- 5,5 % en prix courants

p : provisoire
Lecture : en 2020, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 7,0 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP, Compte de l'éducation.

les écoles et établissements scolaires sont restés ouverts. En lycée, une demi-jauge a pu être mise en place et dans le supérieur l'enseignement à distance a été généralisé. Dans ce contexte de crise, l'État et les autres administrations publiques ont mis en place des mesures exceptionnelles. En outre, l'année 2020 a également été marquée par les élections municipales et la réforme de l'apprentissage qui ont bouleversé les dépenses des collectivités territoriales et des organismes professionnels. L'ensemble de ces événements entraîne une modification de la structure du financement de la DIE.

Renforcement du rôle de l'État en 2020

En 2020, la contribution de l'État au financement de l'éducation se renforce (58,8 % de la DIE après 57,3 %), comme celle des autres administrations publiques (2,2 % après 1,7 %) **↘ figure 2**. En effet, des aides supplémentaires ont été accordées aux ménages pour faire face à la crise.

↘ 2 La structure du financement initial de la DIE en 2019 et 2020 (en %)

	2019	2020p
État ¹	57,3	58,8
<i>dont MENJS-MESRI</i>	53,8	55,0
Collectivités territoriales	23,7	22,4
<i>dont : communes</i>	12,5	11,9
<i>départements</i>	3,8	3,8
<i>régions</i>	7,4	6,7
Autres administrations publiques	2,7	3,2
Ménages	7,9	6,5
Entreprises	8,5	9,1
Total	100,0	100,0

p : provisoire

1. MENJS-MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Ref. : Note d'Information, n° 21.38. © DEPP

Ainsi, dans l'enseignement scolaire, l'allocation de rentrée scolaire a été majorée de 100 euros par bénéficiaire (+ 530 millions entre 2019 et 2020) et dans l'enseignement supérieur des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre, notamment via un effort sur les bourses d'études (+ 150 millions d'euros). Cette mobilisation s'ajoute à la part prépondérante de l'État dans les rémunérations, lesquelles ont été préservées par la crise. Avec 69,1 milliards d'euros en 2020, les dépenses de personnel représentent les trois quarts du financement de l'État, charges comprises : 63,5 % pour le personnel enseignant et 10,1 % pour le personnel non-enseignant. C'est dans le premier degré que la part de l'État se renforce le plus (58,1 % des dépenses

après 55,6 %) **↘ figure 2bis**. La priorité accordée à ce niveau depuis 2017 se poursuit avec le début du dédoublement des grandes sections de maternelle de l'éducation prioritaire après celui des classes de CP et de CE1.

↘ 2bis La structure du financement initial de l'État selon le niveau en 2019 et 2020 (en %)

	2019	2020p
Premier degré	55,6	58,1
Second degré	67,9	69,4
Supérieur	66,3	67,2
Total	57,3	58,8

p : provisoire

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Ref. : Note d'Information, n° 21.38. © DEPP

Dans le second degré, la contribution de l'État augmente dans une moindre mesure (69,4 % des dépenses après 67,9 %). Cela s'explique en partie par l'effort en faveur de l'inclusion scolaire : le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré a progressé (+ 20 % à la rentrée 2020) et des postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été créés (+ 8 000 ETP en 2020). De plus, des dispositifs d'accompagnement des élèves ont été renforcés (« devoirs faits ») ou initiés (« vacances apprenantes »). En revanche, l'annulation des examens, notamment les épreuves du baccalauréat, et la baisse du nombre d'heures supplémentaires ont entraîné de moindres dépenses. Dans l'enseignement supérieur, la participation de l'État passe de 66,3 % à 67,2 % entre 2019 et 2020 en lien avec la majoration des bourses et, plus généralement, la mise en place d'aides indirectes pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants comme le gel de l'augmentation des loyers dans les résidences universitaires gérées par les Crous ou les repas à un euro. En outre, les financements liés au programme d'investissements d'avenir (PIA) retenus dans le champ du compte ont augmenté de 140 millions d'euros. Ces investissements ont pour but notamment de soutenir les nouveaux cursus à l'université ou encore de développer de nouvelles solutions numériques, telles que les cours ouverts en ligne (MOOC).

Moindres dépenses des collectivités territoriales en lien avec le cycle électoral et la réforme de l'apprentissage

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE avec une

participation à hauteur de 22,4 % en 2020. Les communes sont en charge des écoles maternelles et élémentaires (11,9 % de la DIE), les départements des collèges (3,8 %) et les régions des lycées (6,7 %) **↘ figure 2**. En 2020, la contribution des collectivités territoriales est en recul de 1,3 point sous l'effet de moindres dépenses des communes et des régions.

Pour les communes, les rémunérations des agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (Atsem) et autres personnels intervenant dans les écoles n'ont pas été impactées par la crise. En revanche les dépenses de fonctionnement ont baissé à la suite du premier confinement. Par ailleurs, l'investissement a chuté en lien avec le cycle électoral. En effet, les années d'élections municipales s'accompagnent d'un traditionnel repli de ce type de dépenses. Le financement des régions est quant à lui marqué par l'entrée en vigueur en 2020 de la réforme du financement de l'apprentissage. Ce dernier est transféré des régions aux organismes professionnels (assimilés aux entreprises) par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. La participation des régions diminue donc en 2020 (- 0,6 point). En contrepartie, celle des entreprises s'accroît (9,1 % de la DIE après 8,5 %), malgré une contraction des contrats de professionnalisation et des moyens associés.

Moindre participation des ménages liée au confinement

Avec 10,4 milliards d'euros en 2020, la participation des ménages à la DIE recule (6,5 % après 7,9 % en 2019). En effet, la fermeture des établissements a occasionné une moindre activité des services de cantines, internats et de transports scolaires. C'est l'activité éducative la plus affectée par la crise, tous financeurs confondus (- 13,1 % en euros courants par rapport à 2019) **↘ figure 3**. Cette baisse est en grande partie assumée par les ménages. La crise sanitaire a également entraîné la suspension et l'annulation des voyages scolaires et sorties pédagogiques sur une grande partie de l'année. En revanche, l'obligation du port du masque à la rentrée 2020 a entraîné une nouvelle dépense pour les ménages. En effet, le port du masque a été rendu obligatoire pour le secondaire et le supérieur dès la rentrée et étendu à l'élémentaire à partir de début novembre. À partir de cette date, les établissements du supérieur ont généralisé les cours à distance ; cependant, les écoles et établissements du secondaire sont restés ouverts.

En conséquence, les dépenses du poste « achats de biens et services » sont en hausse de 5,6 % en euros courants en particulier à cause du poste « habillement » qui intègre les masques.

En financement final, après l'intégration de l'allocation de rentrée scolaire et des bourses au budget des ménages, la part de ces derniers atteint 10,4 % de la DIE (voir « Pour en savoir plus » – figure 2ter). La différence avec la part des ménages en financement initial est d'autant plus grande en 2020 que les aides reçues ont augmenté de 13,8 % en euros courants par rapport à 2019.

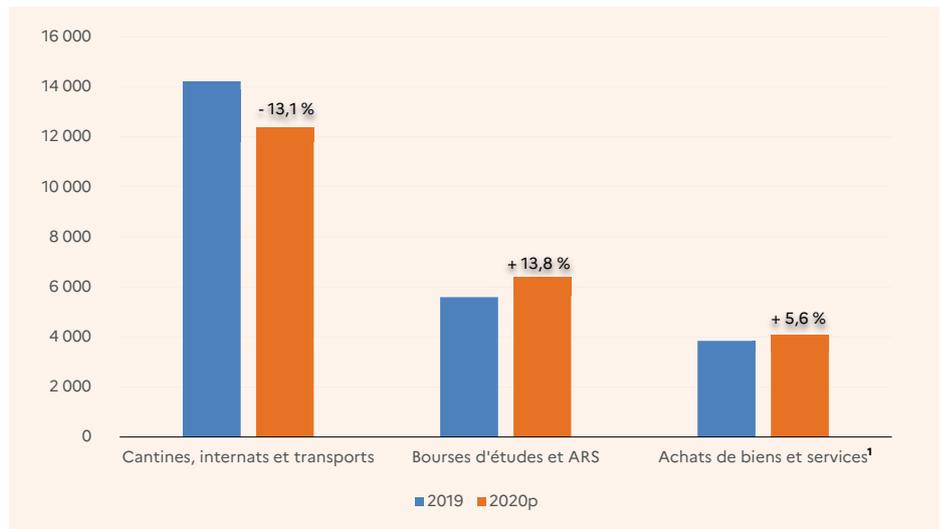
Du premier degré au supérieur : l'ensemble des niveaux touchés par la crise

La DIE se répartit entre le premier degré pour 29,3 %, le second degré pour 37,8 %, l'enseignement supérieur pour 21,0 % et enfin la formation continue et extrascolaire pour 11,8 % (voir figure 4).

Depuis une dizaine d'années cette structure a évolué. La place du premier degré s'est renforcée (+ 2,1 points), en particulier depuis le début de la politique de priorité au primaire. La part de l'enseignement supérieur augmente mais dans une moindre mesure (+ 1,3 point). Par conséquent, la part du secondaire diminue (- 2,9 points). La dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 900 euros en 2020, en baisse de 80 euros par rapport à 2019 en prix courants et de 310 euros en prix constants. L'évolution de la dépense par élève ou étudiant résulte de celles de la DIE et des effectifs. Elle diffère selon le niveau d'enseignement (voir figure 5).

En 2020, le coût moyen d'un élève du premier degré atteint 6 980 euros, en repli de 40 euros en prix courants et de 220 euros en prix constants. Cette baisse reflète celle de la DIE, portée par la moindre participation des communes, et ce malgré l'effort de l'État. La baisse ponctuelle des moyens en 2020 ne modifie cependant pas la tendance de long terme : depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 420 euros à 6 980 euros, soit une augmentation moyenne de 1,8 % par an (voir « Pour en savoir plus » – figure 5bis). Cette croissance s'est produite dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles). La croissance, soutenue jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, entre 2010 et 2019, la dépense moyenne dans le premier degré croît de 1,6 % par an alors qu'elle baisse pour les

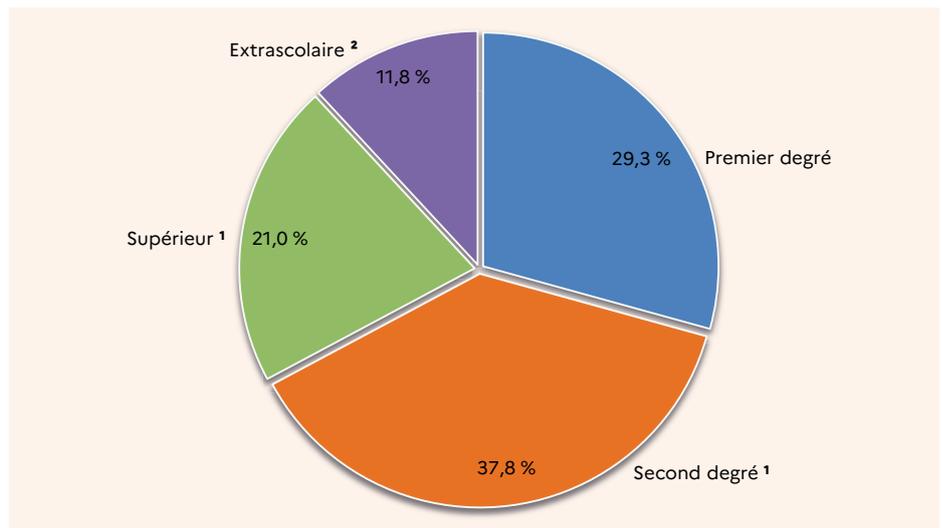
3 Les dépenses d'éducation les plus touchées par la crise sanitaire (en millions d'euros courants)



p : provisoire
 1. Achats de livres et fournitures, leçons particulières et habillement, etc.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 21.38. © DEPP

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau en 2020 (en %)



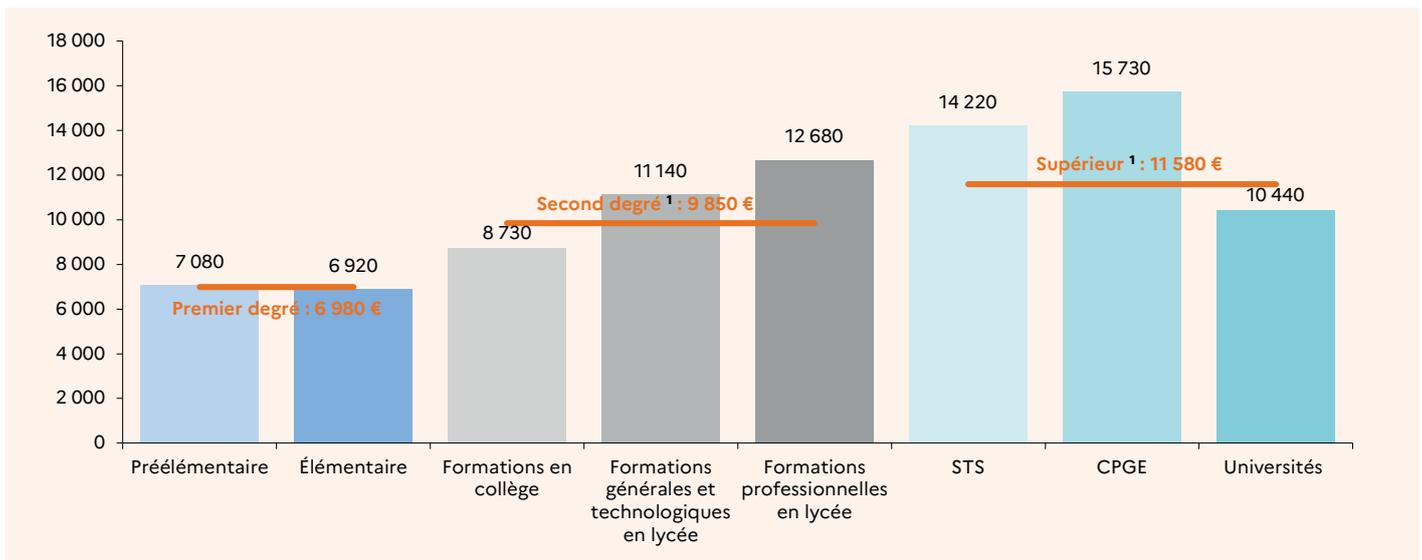
2020 : données provisoires
 1. Y compris l'apprentissage.
 2. Y compris la formation professionnelle continue.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 21.38. © DEPP

autres niveaux (- 0,4 % par an dans le second degré et - 0,7 % par an dans l'enseignement supérieur). La dernière décennie est en effet marquée par la revalorisation des personnels de catégorie C (en 2013) et par la politique de priorité au primaire (à partir de 2017), dont le dédoublement des classes en éducation prioritaire. Dans un contexte où les effectifs évoluent peu sur la période 2010-2020, l'effort sur les moyens entraîne une hausse de la dépense par élève (+ 12,2 %). À un niveau plus fin, entre le préélémentaire et l'élémentaire, les dépenses moyennes par élève se sont nettement rapprochées

de 1980 à 1997, grâce à une hausse des moyens alloués au préélémentaire (nombre moyen d'enseignants par élève et dépenses de personnel des communes). Elles restent relativement proches les années suivantes avec, depuis 2013, un surcoût pour un élève de préélémentaire par rapport à un élève d'élémentaire (respectivement 7 080 euros et 6 920 euros en 2020). En 2020, le coût moyen dans le secondaire atteint 9 850 euros, en recul de 150 euros en prix courants et 400 euros en prix constants. La dépense se décline par niveau, de manière progressive de 8 730 euros pour un collégien,

5 Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2020 (en euros)



2020 : données provisoires
 1. Y compris l'apprentissage.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 21.38. © DEPP

à 11 140 euros pour un lycéen en voie générale ou technologique et de 12 680 euros pour un lycéen en voie professionnelle. Sur longue période, la dépense par élève ou apprenti du second degré a augmenté de 1,2 % par an en moyenne depuis 1980. La hausse, rapide de 1986 à 2000 (+ 2,8 % par an), est due à l'amélioration de la carrière des enseignants et aux conséquences des lois de décentralisation. Ces lois ont conduit les régions et départements à financer davantage l'éducation, selon les compétences reçues en matière de transports scolaires, fonctionnement des collèges et des lycées, etc. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2010 et 2013 (- 1,3 % par an). Cela s'explique par la baisse des dépenses des collectivités territoriales sur cette période (- 10,2 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs (+ 0,8 %). Entre 2013 et 2019, le coût moyen dans le secondaire est resté stable (+ 0,1 % par an).

Le coût moyen par étudiant atteint 11 580 euros, en recul de 120 euros par rapport à 2019 en prix courants et de 410 euros en prix constants. Ce recul s'inscrit dans une tendance initiée en 2014 (- 1,4 % par an en moyenne) car la hausse des moyens ne compense pas intégralement l'accélération des effectifs. Sur plus long terme, le coût par étudiant a augmenté de 0,7 % par an depuis 1980. Les coûts de formation sont très différents selon les filières. En 2020, ils varient de 10 440 euros par an pour un étudiant d'université à 14 220 euros pour un étudiant de section de technicien supérieur (STS) et 15 730 euros pour un élève de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

La dépense par étudiant en université reste inférieure à celle des autres formations bien qu'elle ait connu la croissance la plus forte depuis 1992. Ces dépenses moyennes ont eu tendance à se rapprocher à partir du milieu des années 2000, mais elles s'écartent à nouveau depuis 2014 avec un coût par étudiant en université qui diminue de 1,3 % par an, contre 0,3 % en CPGE et en STS. En matière de comparaisons internationales, en 2018 (dernières données disponibles), la France dépense moins que la moyenne des pays de l'OCDE pour un élève en élémentaire, plus en collège, en lycée et dans l'enseignement supérieur. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.38, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques